



Lettre de creancier dans une sucesion

Par **lacriz**, le **03/03/2010** à **17:09**

Bonjour,
ma mère est decedée en 2006 la sucesion est toujours en cours
de simple lettre de crances credit a la consommation ont ete envoyees au notaire et non a moi
cela fait 4 ans il y a t'il prescription de ces dettes de credits a la consommation
a savoir que je n'ai pas recu personnellement ni citation en justice ni commandement de
payer ni saisie
et que je leur est pas fait de reconnaissance de non paiement
merci